



Avjet Holding Inc.

Fiche signalétique

FS en vigueur le : 2009-12-09
Remplace celle du : 2009-09-02



Catégorie B2 Liquide inflammable



Catégorie D2A Autres effets toxiques - cancérigène



Catégorie D2B Autres effets toxiques - irritant oculaire

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL : **ESSENCE ORDINAIRE SANS PLOMB**
 SYNONYMES : Carburant automobile
 UTILISATION DU PRODUIT : Carburant.
 NUMÉRO DE LA FS : 211-001

NOM DU FABRICANT
Avjet Holding Inc.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
Numéro d'urgence de Avjet

1 866 472-0007

900, boul. Lemire
Drummondville, QC Canada
J2C 7W8

Pour information générale
Pour information sur la FS

(819) 479-1000
(819) 479-1000

Cette FS a été préparée par le groupe de toxicologie et bonne gestion des produits de Avjet Holding Inc.

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	N° CAS	%	Contrôlé par SIMDUT
Essence	86290-81-5	> 90	Oui
Alcool Éthylique	64-17-5	0 - 10	Oui
Benzène	71-43-2	< 1,5	Oui

Voir la section 8 pour les directives sur l'exposition.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Description physique : Liquide. Clair Odeur typique d'essence.

Voies d'entrée : L'exposition à ce produit est le plus susceptible de se produire par contact avec la peau ou inhalation.

Effets potentiels sur la santé :

Les concentrations de vapeurs supérieures au niveau d'exposition recommandé irritent les yeux et les voies respiratoires, peuvent causer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

Liquide inflammable.

Irritant pour les yeux.

Peut causer le cancer.

Il peut y avoir vomissement après ingestion du produit. Éviter d'aspirer le produit vomi dans les poumons étant donné que de petites quantités peuvent causer une pneumonie par aspiration.

Peut être absorbé par contact avec la peau. L'immersion prolongée dans ce liquide peut causer des brûlures chimiques.

Information sur la manipulation :

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Porter des protecteurs oculaires et des gants appropriés.

Mettre à la masse et à la terre le matériel et les contenants de transfert pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Éviter l'exposition prolongée aux vapeurs.

Les contenants vides sont dangereux, car ils peuvent contenir des poussières, des vapeurs ou des résidus liquides inflammables/explosifs. Tenir loin des étincelles et de la flamme nue.

Pour plus d'information sur les effets sur la santé, voir la section 11.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. En cas d'irritation et si celle-ci persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon doux pendant 15 minutes. En cas d'irritation et si celle-ci persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR! OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. Empêcher le produit d'être aspiré dans les poumons en plaçant la personne incommodée sur son côté gauche. Si la personne incommodée vomit spontanément, lui faire placer la tête entre les jambes de façon à empêcher que le liquide ne soit aspiré dans les poumons.

Inhalation : Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration s'il y a lieu. Obtenir des soins médicaux.

Remarques à l'intention du médecin : Le principal danger qui puisse résulter de l'ingestion accidentelle de ce produit est son aspiration dans les poumons, ce qui causerait alors une pneumonie chimique. Si plus de 2,0 mL par kg de poids ont été avalés, faire vomir sous surveillance. Si des symptômes tels que la perte du réflexe pharyngé, des convulsions ou la perte de connaissance surviennent avant que la personne ait vomi, envisager la possibilité de procéder à un lavage gastrique avec une sonde endotrachéale à ballonnet.

5. LUTTE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction :	Poudre Gaz carbonique Mousse Brouillard d'eau
Mesures spéciales de lutte en cas d'incendie :	Extrêmement inflammable. N'utiliser l'eau que sous forme de brouillard. Le produit va flotter et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs forment un mélange inflammable/détonant dans l'air entre les limites inférieure et supérieure d'inflammabilité. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer la fumée. Les vapeurs peuvent se déplacer au niveau du sol et il peut y avoir retour des flammes le long du chemin qu'elles ont emprunté. Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome à surpression homologué.
Produits de combustion dangereux :	Gaz carbonique, monoxyde de carbone et composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Avertir que ce produit est inflammable. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Circonscrire l'endroit dangereux et en interdire l'accès. Mettre à la terre l'équipement qui sert à manipuler ce produit. Essayer de travailler dans le sens du vent par rapport au produit répandu. Éviter tout contact direct avec ce produit. Utiliser un appareil respiratoire approprié (s'il y a lieu) et porter des vêtements protecteurs. N'arrêter les fuites que s'il est prudent de le faire. Sur terre, endiguer; sur l'eau, faire un barrage. Se servir d'eau pulvérisée pour supprimer les vapeurs; empêcher cette eau de se répandre. Absorber les résidus ou les petites quantités répandues avec une matière absorbante et mettre dans des contenants hermétiques avant de s'en débarrasser. Produits recommandés : Argile ou Sable Rincer les lieux à grande eau pour enlever toutes les traces de résidus. Se débarrasser du produit récupéré conformément aux directives d'élimination.

7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Manutention : Extrêmement inflammable. Mettre à la terre l'équipement fixe ainsi que les contenants qui servent au transvasement et le matériel de façon à prévenir l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact prolongé ou répété de ce produit avec la peau et ne pas respirer les vapeurs qui s'en dégagent. Les vapeurs peuvent s'accumuler et se propager vers une source d'inflammation éloignée provoquant ainsi un retour des flammes. Ne pas utiliser de solvant de nettoyage. Ne jamais siphonner avec la bouche. Les contenants vides sont dangereux car ils peuvent contenir des poussières, des vapeurs ou des résidus inflammables/explosifs. Ne pas effectuer d'opérations de découpage, de forage, de meulage, de soudage ou autres sur ou près des contenants. Prévoir une ventilation suffisante. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Se laver à l'eau et au savon avant de manger, boire, fumer, se maquiller ou aller aux toilettes.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation. Protéger les contenants contre tout dommage.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION, PROTECTION PERSONNELLE

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS, QUOIQUE APPROPRIÉS POUR CE PRODUIT, ONT UNE PORTÉE GÉNÉRALE. LE CHOIX DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE SERA FONCTION DES CONDITIONS D'UTILISATION.

Limites d'exposition en milieu de travail (VLE/MPT actuelle selon l'ACGIH, sauf avis contraire)

Essence : 300 ppm (LECT: 500 ppm)

Éthanol : 1 000 ppm

Benzène (peau) : 0,5 ppm (LECT: 2,5 ppm)

Mention Peau: L'absorption par la peau, les yeux ou les muqueuses peut contribuer de façon significative à l'exposition totale.

Ventilation mécanique : En présence de personnel non protégé, la concentration du produit dans l'air doit toujours être maintenue sous la limite inférieure d'explosivité ou sous la concentration maximale admissible. Système de ventilation requis de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour remplacer l'air rejeté (de façon générale ou locale). Lorsqu'il faut pénétrer dans un espace clos (par exemple, un réservoir de stockage), observer la marche à suivre appropriée, y compris en ce qui a trait à la ventilation et à la vérification de l'air du réservoir.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :

Yeux et visage : Lunettes de sécurité et(ou) masque couvrant tout le visage si le produit est manipulé d'une façon où il pourrait y avoir éclaboussement dans les yeux. Prévoir un poste de lavage des yeux à proximité.

Peau (mains, bras et corps) : Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements et des gants protecteurs faits de nitrile.

Voies respiratoires : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si l'exposition a le potentiel de dépasser les limites pour le lieu de travail, utiliser le respirateur approprié homologué par le NIOSH. Pour des durées d'exposition limitées (< 1 heure) dépassant la LEMT, utilisez une cartouche filtrante contre les vapeurs organiques. Pour des expositions prolongées ou des concentrations élevées, utilisez un respirateur à adduction d'air homologué par le NIOSH.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description physique :	Liquide.
Aspect/couleur :	Clair
Odeur :	Odeur typique d'essence.
Seuil moyen de perception de l'odeur :	< 0,25 ppm
Point de congélation/point d'écoulement :	Non disponible
Point d'ébullition :	35 - 220 °C
Masse volumique :	720 - 760 kg/m ³ @ 15 °C
Densité de vapeur (air = 1) :	3,5
Tension de vapeur (absolu) :	< 107 kPa @ 38 °C
Densité (eau = 1) :	0,74
pH :	Sans objet
Point d'éclair :	Vase clos Tag -30 °C
Limite d'inflammabilité inférieure :	1,4 % (vol.)
Limite d'inflammabilité supérieure :	7,6 % (vol.)
Température d'autoinflammation :	280 °C
Viscosité :	< 1 cSt @ 38 °C
Vitesse d'évaporation (n-BuAc = 1) :	Non disponible
Coefficient de distribution eau/huile (log K_{ow})	2,3
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Autre solvant :	Solvants à base d'hydrocarbures

Formule : C4 - C11

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Chimiquement stable :	Oui
Polymérisation dangereuse :	Non
Sensibilité au choc mécanique :	Non
Sensibilité à l'électricité statique :	Oui
Matériaux incompatibles :	Éviter le contact avec les agents oxydants puissants et les acides.
Conditions de réactivité :	Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient (ou produit si non précisé)	Données toxicologiques
Essence	DL50 Cutanée Lapin > 5 mL/kg
	DL50 Orale Rat > 18 mL/kg
Alcool Éthylique	DL50 Cutanée Lapin = 20 000 mg/kg
	DL50 Orale Souris = 3 450 mg/kg
	CL50 par inhalation Rat = 20 000 ppm 10 heures
	DL50 Orale Rat = 7 060 mg/kg
Benzène	DL50 Cutanée Lapin > 8 260 mg/kg
	CL50 par inhalation Rat = 13 050 ppm 4 heures
	DL50 Orale Rat = 690 mg/kg
Voies d'entrée :	L'exposition à ce produit est le plus susceptible de se produire par contact avec la peau ou inhalation.
Irritation :	D'après les ingrédients qu'il contient, ce produit devrait causer une irritation des yeux.
Toxicité aiguë :	Les concentrations de vapeurs supérieures au niveau d'exposition recommandé irritent les yeux et les voies respiratoires, peuvent causer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central.
Toxicité chronique :	Le contact prolongé et répété de ce produit avec la peau peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermatite. L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, une vision brouillée et une dépression du système nerveux central. L'exposition prolongée et répétée à ce produit peut causer des lésions graves aux organes producteurs des cellules du sang, ce qui se traduit par de l'anémie et des états similaires.
Carcinogénicité et mutagénicité :	D'après le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), ce produit est considéré comme pouvant causer le cancer chez l'homme. Des études épidémiologiques ont indiqué que l'inhalation à long terme de vapeurs de benzène peut causer une leucémie chez l'homme. Le benzène a également produit des aberrations chromosomiques dans les lymphocytes du sang périphérique.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.

Biodégradabilité: N'est pas facilement biodégradable.
Volatilisation rapide.

Bioaccumulation: Possibilité d'accumulation dans les organismes vivants.

Partition Coefficient (log K_{ow}): 2,3

Toxicité en Milieu Aquatique

Peut être nocif pour la vie aquatique.

Ingrédient:	Données toxicologiques
Essence	CE50 - vitesse de croissance (méthode WAF) Algues (72hr) 1 - 10 mg/L CE50 (Méthode WAF) Daphnia Magna (72hr) 1 - 10 mg/L CL50 (méthode WAF) Truite arc-en-ciel (96hr) 1 - 10 mg/L
Alcool Éthylique	
Benzène	CE50 - vitesse de croissance Algues (72hr) 10 - 100 mg/L CE50 Daphnia Magna (72hr) 10 - 100 mg/L CL50 Truite arc-en-ciel (96hr) 1 - 10 mg/L

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Priorités de gestion des déchets (selon leur volume et leur concentration) : 1. Recycler (retraiter), 2. Récupérer l'énergie (four à ciment, production d'énergie thermique), 3. Incinérer, 4. Remettre à une installation d'élimination des déchets autorisée. Ne pas essayer de brûler les déchets sur les lieux. Incinérer avec l'approbation des organismes de protection de l'environnement dans un endroit approuvé détenant un permis.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Description d'expédition du TMD (route et rail)

Numéro de l'ONU	UN1203
Nom d'expédition approprié	ESSENCE
Classe de danger	Class 3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	PG II
Renseignements additionnels	Polluant marin
Description d'expédition	ESSENCE Class 3 UN1203 PG II Polluant marin

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et la FS contient toute l'information requise en vertu du RPC.

Catégorie SIMDUT et description : Catégorie B2 Liquide inflammable
Catégorie D2A Autres effets toxiques - cancérigène
Catégorie D2B Autres effets toxiques - irritant oculaire

Statut LPCE/NLPCE : Ce produit, ou tous ses composants, figurent sur la liste intérieure des substances, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit et(ou) tous ses composants figurent dans l'inventaire du TSCA de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).

Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

ÉTIQUETTE

Mention de danger : Liquide inflammable.
Irritant pour les yeux.
Peut causer le cancer.

Précautions lors de la manipulation : Éliminer toutes les sources d'inflammation.
Porter des protecteurs oculaires et des gants appropriés.
Mettre à la masse et à la terre le matériel et les contenants de transfert pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
Éviter l'exposition prolongée aux vapeurs.
Les contenants vides sont dangereux, car ils peuvent contenir des poussières, des vapeurs ou des résidus liquides inflammables/explosifs. Tenir loin des étincelles et de la flamme nue.

Premiers soins : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon.
Rincer les yeux à grande eau.
Si une personne est incommodée par les vapeurs, l'amener à l'air frais.
Ne pas faire vomir.
Obtenir des soins médicaux.

Révisions : Cette fiche signalétique a été révisée et mise à jour.
On a ajouté une classe du SIMDUT à cette fiche signalétique.
On a modifié les ingrédients. Ces modifications peuvent aussi influencer sur d'autres renseignements.